Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 31 du 22 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

INSTRUCTION N° 60/ARM/DPMM/FORM

relative à la formation des militaires étrangers dans les écoles de la marine.

Du *07 avril 2022*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :

Bureau des écoles et de la formation

INSTRUCTION N° 60/ARM/DPMM/FORM relative à la formation des militaires étrangers dans les écoles de la marine.

Du 07 avril 2022

NOR A R M B 2 2 0 0 8 5 6 J

Référence(s) :

- Instruction N° 30000/ARM/DGRIS/SPRI du 22 novembre 2017 relative aux élèves et stagiaires étrangers dans les organismes de formation français de défense et de sécurité.

Texte(s) abrogé(s) :

- Instruction N° 60/DEF/DPMM/FORM du 19 mars 2009 relative à la formation des militaires étrangers dans les écoles de la marine.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 642.1.1.3.

Référence de publication :

Préambule

La présente instruction constitue un guide pratique à l'usage des attachés de défense et des chefs de mission d'assistance militaire, sur les possibilités les plus couramment offertes par la marine nationale pour la formation des militaires étrangers.

Ces formations contribuent à appuyer la politique « relations internationales » de la Marine nationale et du ministère des Armées. Les places attribuées s'inscrivent donc dans cette logique.

Bien que tous les cours et stages mentionnés soient ouverts aux étrangers, certains cours concernant des spécialités opérationnelles (transmission, détection, armes, plongeur-démineur, commando, météo) peuvent présenter pour eux un intérêt limité, du fait du caractère protégé des documents et matériels utilisés.

Par ailleurs, certains cours ou stages imposent des conditions particulières d'admission qu'il convient de respecter. Les attachés de défense ont ici un rôle important à jouer dans la sélection des candidats et la vérification des prérequis définis pour chacun des cours. Les prérequis sont décrits dans le catalogue des stages - stagiaires étrangers.

Pour faciliter ce travail de sélection, la DPMM peut transmettre sur demande des tests qui comportent une évaluation automatique du niveau des candidats.

Quel que soit le cours ou stage ciblé par un militaire étranger, deux conditions préalables doivent impérativement prévaloir pour toute sélection et dans l'intérêt même des stagiaires : **un niveau scolaire correspondant aux formations dispensées** et une **connaissance correcte de la langue française (l'ensemble des cours et stages des écoles de la marine étant dispensés en français)**. Il appartient aux services de l'attaché de défense de vérifier que ces conditions sont remplies avant toute sélection.

Les stagiaires étrangers doivent posséder en langue française le niveau minimum B2, ou par dérogation B1, du cadre européen commun de référence pour les langues pour pouvoir s'intégrer dans les cours et les suivre avec profit. Ce niveau devra être attesté par l'obtention du niveau correspondant du test de connaissance du français (TCF niveau 4, par dérogation niveau 3) ou du diplôme d'étude en langue française (DELF) et de façon générale par tout test ou examen équivalent proposé par le ministère de l'éducation nationale, le centre international d'études pédagogiques ou l'alliance française.

Pour l'ensemble des cours, la scolarité est sanctionnée par l'attribution d'un diplôme en cas de succès ou d'une attestation de suivi en cas d'échec. Le diplôme ou l'attestation est remis aux élèves étrangers par les missions de défense des pays respectifs.

Dans le cadre d'une formation délocalisée à l'étranger, la certification de la formation pourra être attribuée par l'attaché naval ou un coopérant travaillant au profit de l'école.

Enfin, il est rappelé que les dossiers de candidature complets des stagiaires doivent parvenir aux écoles et directions concernées, conformément aux directives de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), au moins un mois avant le début des cours. L'attention est appelée sur les difficultés rencontrées, en l'absence de ces éléments biographiques, pour obtenir les autorisations de pénétrer dans les enceintes militaires.

Les formations ouvertes aux stagiaires étrangers sont classées en trois catégories :

- cycle continu : formation des officiers de marine dispensée à l'Ecole navale puis à bord de l'EAOM (Ecole d'Application des Officiers de Marine, aussi appelée « Mission Jeanne d'Arc »), sur le cycle scolaire et sur une durée de 3 ans ;
- cycle discontinu : formations inscrites au catalogue des stages ouverts aux stagiaires étrangers dispensées sur l'année civile ;
- stage à la carte : formations hors catalogue associées à un projet reposant sur une convention, un arrangement technique ou inscrites au procès-verbal d'une commission mixte. Ces formations sont dispensées sur l'année civile.

1. GÉNÉRALITÉS SUR LES PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

1.1. **Cycle continu**

Pour la marine nationale, le cycle continu ne concerne que la formation longue (3 années) d'officier à l'École navale, ouverte aux candidats étrangers. Le niveau demandé est un niveau correspondant à une première année de classe de mathématiques supérieures. La sélection se fait par un examen organisé par la mission de défense. Le recrutement doit être concentré sur des candidats ayant un niveau scientifique qui puisse répondre aux exigences de la scolarité de l'École navale. L'année N-1, un recensement est fait par la DGRIS afin d'établir les besoins en scolarité en école de formation officiers. La DGRIS envoie une circulaire relative aux travaux préparatoires aux admissions des militaires étrangers en novembre de l'année N-1. Chaque armée rédige alors sa propre circulaire. Les pays pouvant présenter des candidats à l'examen sont désignés par la DGRIS. Le nombre de candidats est au maximum de trois par pays. Le concours pour toutes les armées se déroule au mois de mars dans les ambassades.

Les résultats sont envoyés par chaque direction d'armée à la DGRIS début mai. Dès signature du décret d'admission par la ministre, la DPMM envoie des messages d'acceptation des places aux missions de défense (MDD). Les élèves admis et ayant accepté la place, intègre l'École navale en même temps que les candidats français.

En parrallèle, des étrangers peuvent également se présenter au concours français selon les conditions définies dans le paragraphe 2.2.1.

Année N-1	Année N
Recensement des besoins en scolarité Établissement de la circulaire DGRIS Rédaction circulaire par armée	Examen Signature par la ministre des armées du décret d'admission Intégration à l'EN

1.2. **Cycle discontinu**

Le cycle discontinu concerne les formations inscrites au catalogue diffusé chaque année par la DGRIS aux MDD. Le cycle discontinu se déroule sur l'année civile. La durée des stages est supérieure à trois jours et inférieure à 1 an exception faite du stage chef de quart pour gendarmes, douaniers et étrangers dont le stage de remise à niveau des étrangers.

Dans le cadre du cycle discontinu, la « mission Jeanne d'Arc » est ouverte à certains élèves étrangers issus d'une école navale étrangère, en complément de ceux ayant suivis la scolarité de l'École navale en cycle continu. Trois stages sont proposés : le cours d'application commun sur la mission Jeanne d'Arc filière pont, filière énergie et filière découverte des opérations.

- En décembre de l'année N-1, la DGRIS adresse un message aux pays pour demander les expressions de besoins.
- Février, année N : Transmission des expressions des besoins par les MDD.
- Juin, année N : Réunion interministérielle DGRIS – DCSD.
- Juillet, année N : Diffusion de la circulaire d'attribution aux pays et aux écoles par la DPMM.

Année-1	**Année N**
Recensement des besoins par la DGRIS	Février : Expression des besoins Juin : Commission interministérielle Juillet : Diffusion de la circulaire d'attribution

1.3. **Stage à la carte**

Ces formations ne sont pas répertoriées dans le catalogue des stages. Elles doivent être demandées dans le cadre d'un projet reposant sur une convention co-signée par les deux pays concernés et/ou inscrits dans le procès-verbal d'une commission mixte. Les stages se déroulent sur l'année civile. La DGRIS n'intervient pas dans le processus. Les demandes de faisabilité sont adressées à la direction du personnel militaire de la marine bureau écoles et formation (DPMM/FORM). **Les demandes officielles sont adressées à la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) au cours du second semestre de l'année N-1 pour les stages suivis au cours de l'année N.** La liste proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle correspond néanmoins aux demandes les plus fréquentes.

1.4. **Stage à charge « pays »**

Certains stages, demandés mais non attribués dans le cadre des procédures « cycle discontinu » et « à la carte », peuvent néanmoins être réétudiés en fonction de la priorité donnée par l'état-major de la marine, bureau des relations internationales (EMM/BRI), de la capacité d'accueil des écoles et de la prise en charge de tous frais (transport, soutien, formation) par le pays invité.

2. FORMATIONS OFFICIERS

2.1. **Liste des formations ouvertes aux stagiaires étrangers(1)**

TYPES DE FORMATIONS	ÉCOLES	DURÉE	PRÉ-REQUIS

CYCLE CONTINU – OFFICIER			
Cursus ingénieur de l'École navale (École navale/concours)	École navale Lanvéoc-Poulmic	3 ans	
Master École navale avec une année de mise à niveau (École navale/examen)	École navale Lanvéoc-Poulmic	3 ans	
Master Spécialisé CYBER	École navale Lanvéoc-Poulmic	1 an	BAC + 5 ou BAC+4 et 3 ans d'expérience professionnelle
Master spécialisé MCO Naval	École navale Lanvéoc-Poulmic - ENSTA Bretagne	1 an	Diplôme BAC+5 dans les domaines suivants : mécanique, automatisme, électronique, génie industriel ou logistique
CYCLE DISCONTINU – OFFICIER			
Cours d'application commun sur la Mission Jeanne d'Arc pour les officiers de marine FILIÈRE PONT - officiers dotés de leur tenue nationale	École d'application des officiers de marine (EAOM)	175 jours	Âge : max 26 ans Niveau scolaire : Master ou Ingénieur Grade : Jeune EV1 max Français : courant indispensable Anglais : souhaitable Aptitude vérifiée au service à la mer Aptitude médicale vérifiée en particulier soins dentaires effectués avant ralliement en métropole Pour le stage filière découverte des opérations prévoir un retour depuis un port non français en cours de mission.
Cours d'application commun sur la Mission Jeanne d'Arc FILIÈRE ENERG officiers dotés de leur tenue nationale	École d'application des officiers de marine (EAOM)	175 jours	
Cours d'application commun sur la Mission Jeanne d'Arc pour les officiers de marine FILIÈRE DÉCOUVERTE DES OPÉRATIONS	École d'application des officiers de marine (EAOM)	75 jours	

Cours des officiers sous contrat (OSC) « formation initiale d'officier ».	École Navale Lanvéoc-Poulmic	15 semaines	
Cours de formation initiale d'officiers issus du recrutement interne – formation générale d'officiers	École Navale Lanvéoc-Poulmic	115 jours	Âge < 37 ans BS +2 ans - Maîtrise du français indispensable
Cours de formation initiale d'officiers spécialisés de la marine, officiers sous contrat (OSC)	École navale Lanvéoc-Poulmic	24 semaines	
Cours des officiers spécialisés de la marine (OSM) « formation générale d'officier »	École navale Lanvéoc-Poulmic	13 semaines	Âge entre 21 et 30 ans - Niveau scolaire BAC ou plus – Maîtrise du français indispensable
Stage qualification fondamentale de sécurité	École navale Lanvéoc Poulmic	26 jours	Maîtrise de la langue française indispensable – Aptitude à l'embarquement
Cours chef de quart pour officiers niveau direction STCW 95	École navale Lanvéoc Poulmic	154 jours	Maîtrise de la langue française indispensable - Aptitude à l'embarquement
Stage de spécialisation officiers - module spécifique ENERG	Pôle Écoles Méditerranée (PEM) de Saint-Mandrier.	75 jours	Officiers de la spécialité concernée.
Cours « école de spécialité OPS » - missiles artillerie (MISAR)	Pôle École Méditerranée (PEM de Saint-Mandrier)	21 jours	Notion de base informatique - Partie spécial France non dispensée aux stagiaires étrangers

Cours de spécialité fusilier protection»	École des fusiliers	48 jours	Officiers de la spécialité concernée
Cours de spécialité fusiliers commando (sans stage commando marine)	École des fusiliers	103 jours	Brevet chef de quart - Âge : 35 ans max - Très bonne condition physique - apte médical - maîtrise parfaite du français - Permis hauturier - Des tests physiques seront effectués
Cours « plongeur de bord ».	École de plongée Saint-Mandrier	49 jours	Être âgé de moins de 33 ans - l'admission du candidat est conditionnée par son aptitude médicale vérifiée par le SMHEP - Visite à réaliser sur le territoire français au centre d'expertise médical plongée de l'HIA St Anne
Cours de spécialisation sur hélicoptères embarqués ESHE	École de Spécialisation des Hélicoptères Embarqués	252 jours	Détenir le brevet de pilote militaire d'hélicoptère du premier degré - Maîtrise de la langue française ou anglaise
STAGE À LA CARTE – OFFICIER			
CESSAN Avion	Centre d'entraînement à la Survie et au Sauvetage de l'aéronautique navale	2 jours	
CESSAN Hélicoptère	Centre d'Entraînement à la Survie et au Sauvetage de l'aéronautique navale	3 jours	

Stage sous-officier plongeur manœuvrier en génie sous-marin	École de Plongée Pôle École Méditerranée (PEM) Saint-Mandrier	11 jours	
Stage de qualification plongeur démineur	École de Plongée Pôle École Méditerranée (PEM) Saint-Mandrier	10 mois	Doit être précédé du cours plongeur de bord, dispensé en France, par l'école de plongée.
Cours du certificat supérieur d'Automatisme Puissance Électrique	Pôle École Méditerranée (PEM) Saint-Mandrier	14 semaines	
Stage sémaphore	En fonction de la disponibilité des sémaphores	5 jours	
Stage Concepteur Intégrateur Multimédia	Pôle École Méditerranée (PEM) Saint-Mandrier	4 semaines	
Stage conseiller pédagogique	Pôle École Méditerranée (PEM) Saint-Mandrier	3 modules en présentiel	

2.2. **Informations complémentaires sur CYCLE CONTINU « officiers »**

Les formations longues à l'École navale sont ouvertes aux officiers étrangers sur deux filières :

- officiers opérations (OPS). Les élèves officiers OPS sont destinés à exercer, dès la fin de leur scolarité, les responsabilités d'officier chef du quart (OCDQ), d'officier de quart opérations (OQO) de bâtiment de combat de 2ème rang, d'officier de garde, de capitaine de compagnie et de chef de service ;
- officier énergie (ENERG). Les élèves officiers ENERG sont destinés à exercer, dès la fin de leur scolarité, les responsabilités d'officier de garde, de capitaine de compagnie, les fonctions d'officier de quart navire (OQN) sur bâtiment de surface à propulsion classique et de chef de service.

La formation scientifique vise à former les futurs officiers aux responsabilités d'ingénieur sachant conduire et maintenir en condition opérationnelle des systèmes complexes. Elle s'appuie sur une démarche pédagogique coordonnée centrée sur la compréhension des phénomènes physiques en jeu dans les vecteurs et systèmes physiques qu'utilise la marine. A partir de l'acquisition d'une solide culture scientifique, il s'agira pour les élèves officiers de développer une véritable méthode de réflexion et d'analyse. Les formations scientifiques diffèrent selon le cursus suivi (ingénieur pour ceux recrutés par le concours français ou master ÉN pour ceux sélectionnés par la MDD).

2.2.1. ***École navale /concours français***

Les ressortissants étrangers peuvent être admis à l'École Navale en surnombre, dans la limite des places offertes par la marine, sous réserve de réussite à l'un des concours d'admission de niveau mathématiques spéciales et d'acceptation par le gouvernement français.

2.2.2. ***École navale/examen [scolarité complète à l'École navale dont École d'Application des Officiers de Marine – (EAOM)]***

Cette formation correspond à la formation des officiers des marines étrangères francophones qui ne sont pas admis à l'École Navale par la voie du concours. Les objectifs des formations maritime, militaire et humaine sont les mêmes que ceux des élèves français de l'École navale et les cours sont communs. Compte tenu du niveau de recrutement, la formation scientifique est cependant d'un niveau moins élevé que celle qui est dispensée aux élèves admis par la voie du concours.

Cette scolarité peut permettre à l'élève étranger d'obtenir un diplôme de master professionnel « sciences et technologies, mention génie de l'environnement, spécialité milieu maritime et sécurité de la navigation » agréé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2.3. Informations complémentaires sur CYCLE DISCONTINU ou stages à la carte « officiers »

2.3.1. *École d'application des officiers de marine*

L'école d'application des officiers de marine (EAOM) termine la formation des officiers de marine après 5 semestres à l'École navale : elle constitue le 6ème et dernier semestre pour les élèves qui suivent l'ensemble de la scolarité à l'École navale L'EAOM peut accueillir des officiers élèves étrangers en formation initiale ou des officiers élèves issus d'autres corps militaires.

Elle offre l'opportunité à certaines nations de former, pendant environ 6 mois, leurs officiers par un stage d'application embarqué dans la marine française (élèves « tour extérieur »).

Chaque année, environ 150 élèves sont formés durant la mission de formation « Jeanne d'Arc ».

Le groupe « Jeanne d'Arc » est constitué d'un bâtiment amphibie (PHA) et d'une frégate d'accompagnement. La période de formation initiale se déroule sur le site de l'École navale à Lanvéoc Poulmic.

L'objectif de la mission de formation est de faire acquérir aux élèves une stature d'officier. Elle les forme à l'exercice de leur métier à bord d'un bâtiment de combat.

Des places à l'école d'application sont attribuées chaque année à des officiers de marine étrangers, dans la limite des places disponibles.

Les demandes de places de la part des États intéressés sont transmises pour le 15 février de l'année N-1 à l'administration centrale dans le cadre de la préparation du cycle discontinu.

L'EAOM est ouverte aux officiers élèves étrangers issus de l'École navale ou d'une école navale étrangère.

Les officiers élèves formés dans une académie navale étrangère doivent :

- être d'un grade ne dépassant pas celui d'enseigne de vaisseau de 1re classe ;
- avoir une excellente connaissance de la langue française ; un niveau B2 est exigé ;
- être motivés pour suivre avec profit la formation dispensée, les stagiaires étrangers, quel que soit leur grade, sont tenus de fournir le travail demandé à tous les officiers élèves participant à la campagne du groupe école et sont soumis aux mêmes obligations.

Les attachés de défense et les chefs de mission d'assistance militaire interviendront auprès des autorités étrangères pour faire respecter ces conditions impératives.

Les élèves peuvent indifféremment être d'une des deux filières ; opérations (filière longue ou courte) ou énergie.

Les places offertes dans chaque filière dépendent des places disponibles sur le GEAOM et peuvent donc différer chaque année.

La mission « Jeanne d'Arc » se déroule généralement de février à juillet mais le calendrier peut néanmoins être modifié chaque année.

2.3.2. *Écoles de spécialités et stages d'officiers - compléments*

2.3.2.1. *Cours officier chef de quart (OCQ)*

Ce cours dure vingt-quatre semaines dont quatre semaines optionnelles consacrées à l'obtention de la qualification fondamentale de sécurité (lutte contre les incendies et voies d'eau à bord des bâtiments) (QF) ; la formation respecte les normes internationales « s*tandards of training, certification and watchkeeping* » (STCW) pour la partie « navigation » transposable à un bâtiment de combat.

Les stagiaires doivent être capables de suivre et comprendre une conversation en anglais et connaître le vocabulaire maritime.

Les candidats qui s'inscrivent au cours de chef du quart (OCQ) sans être titulaires de la qualification fondamentale de sécurité (QF) et de la formation « prévention et secours civiques niveau 1 » (PSC1) peuvent demander à suivre au préalable ces formations à l'École navale dans le cadre du cycle discontinu.

Un diplôme de brevet chef du quart à titre « étranger » est délivré aux stagiaires étrangers qui ont suivi le cours avec succès. Dans le cas contraire, une attestation de suivi de cours est délivrée.

Les diplômes sont remis aux intéressés par l'intermédiaire de la mission française du pays d'origine de l'élève.

2.3.2.2. *Cours de l'école de spécialité énergie*

L'école de spécialité énergie (ENERG) dure quatorze semaines dont quatre consacrées à l'obtention de la qualification fondamentale sécurité (lutte contre les incendies et voies d'eau à bord des bâtiments); la formation complémentaire professionnelle est celle d'un adjoint à un chef de service « machines thermiques » ou « énergie-sécurité ».

2.3.2.3. *Stage de spécialisation missilier-artilleur surface (MISAR)*

Ces formations de premier niveau ont pour but de faire acquérir la compétence nécessaire à l'emploi d'adjoint au chef de service ou à l'emploi de chef de service « armes et équipements » sur un bâtiment de moyen tonnage. D'une durée de trois semaines, ces formations permettent d'acquérir une connaissance des équipements, de leurs spécificités et d'optimiser leur emploi.

2.3.2.4. *École de la spécialité « plongeur-démineur »*

Cette formation à l'école de plongée a pour but de rendre le personnel apte à plonger à l'air jusqu'à 60 mètres ainsi qu'à l'oxygène pur et aux mélanges suroxygénés jusqu'à 80 mètres. Elle prépare le personnel à des missions de recherche, d'identification, de neutralisation et d'enlèvement d'engins explosifs conventionnels placés sous l'eau ou à bord de bâtiments. En outre, elle les prépare à réaliser des travaux sous-marins (expertise de chantiers, soudure, découpage) et des opérations d'assainissement des accès portuaires et de zones maritimes. Compte tenu du caractère particulier de cette formation, une partie de l'enseignement reste protégée et ne peut être dispensée aux stagiaires étrangers (dont la neutralisation des engins explosifs conventionnels). La durée du cours est de dix mois.

Les candidats au cours de plongeur-démineur doivent avoir suivi au préalable le stage « plongeur de bord » à l'école de plongée de Saint-Mandrier. Ils doivent en outre maîtriser correctement la langue française écrite et parlée, être âgés de moins de 28 ans et être aptes médicalement.

2.3.2.5. *Officiers de la spécialité « fusilier »*

Cette formation de premier niveau a pour but de préparer les officiers qui la suivent à la fonction de chef de groupe de combat en unité de fusiliers marins en développant notamment les aptitudes à coordonner et à conduire les différentes capacités d'une unité au sein d'une force de fusiliers marins.

La formation dure 11 semaines et est composée de 11 séquences d'apprentissage constituant un seul module.

Ce cours est une étape préparatoire des officiers étrangers au cours commando étranger (durée de 11 semaines en 2 modules : un module évaluation de 4 semaines et un module stage commando de 7 semaines).

L'attention des candidats est appelée sur la discontinuité entre le cours « EO fusilier » et le « cours commando pour étranger » (2 à 3 mois d'écart selon le plan de charge de l'école des fusiliers marins) nécessitant un retour des candidats dans leur pays d'origine.

Les officiers étrangers achevant avec succès ces deux formations obtiennent le certificat d'officier fusilier commando à titre étranger.

L'école des officiers fusiliers commandos (EOFC) s'adresse aux officiers certifiés « chef de quart passerelle ». Les élèves étrangers devront arriver avec une excellente forme physique. Ils seront testés durant la semaine précédant le début de la formation. **En cas d'échec lors de ces tests préliminaires, la formation sera différée.**

2.3.2.6. *Officiers de la spécialité « fusilier protection » (FUPRO)*

Cette formation de premier niveau a pour but de préparer les officiers qui la suivent aux fonctions d'officiers en charge des questions de protection défense (à terre ou embarqué) en unité des fusiliers marins, en développant les aptitudes à coordonner et conduire les différentes capacités d'une unité au sein d'un élément de force maritime.

La formation dure 6 semaines et est composée de 5 modules permettant l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques requises en matière de protection et de défense terrestre et maritime d'un point sensible de la marine, complété par un module transverse. Des tests physiques sont réalisés la semaine précédant le stage.

3. FORMATIONS DU PERSONNEL ÉTRANGER NON OFFICIER

3.1. **Généralités**

Les stages destinés au personnel équipage français peuvent être ouverts dans leur grande majorité aux besoins des marines étrangères. Les demandes sont à exprimer dans le cadre du cycle discontinu et des stages à la carte ; celles-ci sont examinées en fonction du caractère de confidentialité de la formation et des possibilités d'accueil des écoles.

La formation de spécialité des équipages est assurée, pour les étrangers, en deux niveaux de formation :

- cours du brevet d'aptitude technique (BAT) délivré aux officiers mariniers en début de carrière ou au personnel équipage après une première expérience embarquée. Le BAT est centré sur la pratique professionnelle et l'adaptation aux premiers emplois liés à leur spécialité ;
- cours du brevet supérieur (BS), destiné aux officiers mariniers titulaires du BAT, possédant déjà une expérience confirmée dans leur spécialité (huit ans de services environ), et aptes à suivre ces cours d'un niveau scientifique et technique élevé (technicien supérieur).

Les cours du niveau BS comportent une préparation par correspondance obligatoire, organisée par l'école concernée sauf pour le cours chef de quart. Pour ce dernier, un cours de mise à niveau obligatoire de quatorze semaines ouvrables est organisé à l'École navale avant de débuter la formation de chef de quart.

3.1.1. ***Sanction des études***

Un diplôme de brevet d'aptitude technique ou un diplôme du brevet supérieur est délivré aux stagiaires étrangers qui ont suivi le cours avec succès. Dans le cas contraire, une attestation de suivi de cours est délivrée.

Les diplômes sont remis aux intéressés par l'intermédiaire de la mission française du pays d'origine de l'élève.

3.2. **Liste des cours ouverts aux étrangers dans les différentes spécialités(1)**

TYPES DE FORMATION	ÉCOLE	DURÉE	PRÉ-REQUIS

Cours du brevet supérieur d'électrotechnicien	Pôle École Méditerranée (PEM)	232 jours	Titulaire du BAT ELECT Habilitation BT H0-V
Cours du brevet d'aptitude technique d'électrotechnicien	Pôle École Méditerranée (PEM)	141 jours	Habilitation BT H0 V
Cours du brevet supérieur de marin pompier branche maritime	Pôle École Méditerranée (PEM)	184 jours	Visite Médicale Périodique à jour et aptitude au port de l'appareil respiratoire isolant
Cours du brevet supérieur des systèmes d'information et de télécommunications	Pôle École Méditerranée (PEM)	226 jours	Habilitation BT H0 V
Cours du brevet d'aptitude technique de détecteur	Pôle École Méditerranée (PEM)	192 jours	Connaissances générales en mathématiques, électronique et électricité – Notions de base en informatique
Cours de certificat supérieur de chef de service groupement navire/ chef de service plateforme sur petit bâtiment	Pôle École Méditerranée (PEM)	147 jours	Expérience embarquée au moins comme adjoint de chef de service navire
Cours du certificat supérieur de machines thermiques	Pôle École Méditerranée (PEM)	107 jours	Officier marinier titulaire d'un équivalent du BS MECAN ou BS ELECT
Cours du certificat supérieur hydraulique	Pôle École Méditerranée (PEM)	106 jours	Officier marinier titulaire d'un équivalent du BS MECAN – Expérience embarquée
Cours du brevet supérieur de mécaniciens d'armes – lutte au-dessus de la surface et stage qualifiant	Pôle École Méditerranée (PEM)	172 jours	Parties de cours Spécial France non dispensées aux étrangers

Cours du brevet d'aptitude technique de mécanicien d'armes branche surface	Pôle École Méditerranée (PEM)	117 jours	Notions de base informatique
Cours du brevet d'aptitude technique d'électronicien d'armes	Pôle École Méditerranée (PEM)	163 jours	Parties de cours Spécial France non dispensées aux étrangers
Stage de qualification à la maintenance NTI 2 et au maintien en condition opérationnelle des équipements de télécommunications	Pôle École Méditerranée (PEM)	68 jours	Parties de cours Spécial France non dispensées aux étrangers 6 Bon niveau en électricité
Stage d'adaptation à l'emploi mise en œuvre et maintenance NT1 des stations COMCEPT	Pôle École Méditerranée (PEM)	14 jours	Être titulaire du BAT de la spécialité
Cours du certificat supérieur de technicien systèmes et réseaux	Pôle École Méditerranée (PEM)	190 jours	Habilitation BT H0 V
Cours du brevet supérieur de mécanicien naval branche surface	Pôle École Méditerranée (PEM)	200 jours	Expérience comme mécanicien embarqué demandée – habilitation BT H0 V
Cours du brevet d'aptitude technique de mécanicien naval d'armes	Pôle École Méditerranée (PEM)	197 jours	Base en mécanique
Stage de qualification plongeur de bord – officier marinier	Pôle École Méditerranée (PEM)	49 jours	L'admission du candidat est conditionné par son aptitude médicale vérifiée par le centre d'expertise médicale plongée de l'HIA Ste - Anne.

Stage de spécialisation sur hélicoptères embarqués ESHE officier marinier	École de Spécialisation des Hélicoptères Embarqués (ESHE)	252 jours	Détenir le brevet de pilote militaire d'hélicoptère de premier degré – Maîtrise de la langue française ou anglaise
Stage de directeur de plate-forme à l'EPPE	École du Personnel du Pont d'Envol (EPPE)	3 jours	Être apte médicalement à exercer les fonctions de DIR hélico- cours dispensé en français
Stage manœuvrier de plate-forme à l'EPPE	école du Personnel du Pont d'Envol (EPPE)	3 jours	Être apte médicalement à exercer les fonctions de DIR hélico- cours dispensé en français
Cours du brevet supérieur de manœuvrier	École Navale	81 jours	Maîtrise de la langue française
Cours du brevet d'aptitude technique de manœuvrier pour officier marinier	École Navale	145 jours	Très bonnes connaissances en Français – expérience maritime
Cours du brevet d'aptitude technique de manœuvrier pour équipage	École Navale	145 jours	Très bonnes connaissances en Français – expérience maritime
Cours de chef de quart pour gendarmes, douaniers et étrangers dont stage de remise à niveau étrangers	École Navale	385 jours	Bonnes connaissances en français et en mathématiques
Cours du brevet supérieur de guetteur de la flotte	École Navale	61 jours	Très bonnes connaissances en Français
Cours du brevet d'aptitude technique de guetteur de la flotte pour officier marinier	École Navale	138 jours	Très bonnes connaissances en Français

Cours du brevet d'aptitude technique de guetteur de la flotte pour équipage	École Navale	138 jours	Très bonnes connaissances en Français
Cours du brevet d'aptitude technique de navigateur timonier pour officier marinier	École Navale	182 jours	Bonnes connaissances en français et en mathématiques
Cours du brevet d'aptitude technique de navigateur timonier pour équipage	École Navale	182 jours	Bonnes connaissances en français et en mathématiques
Cours du brevet supérieur d'hydrographe	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)	315 jours	Niveau BAC scientifique français – Niveau français B1
Cours de technicien préparateur en cartographie marine	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM)	272 jours	Niveau BAC scientifique français – Niveau français B1

3.3. **Conditions d'admission aux cours de spécialités**

3.3.1. ***Conditions générales***

La maîtrise correcte de la langue française, écrite et parlée ainsi qu'une très bonne condition physique sont des conditions préalables pour suivre une formation au sein d'une école de la marine nationale.

COURS	ÂGE REQUIS	NIVEAU D'ÉTUDES	NIVEAU MILITAIRE EXIGÉ	APTITUDE PHYSIQUES PARTICULIÈRES
BAT	Plus de 18 ans et moins de 25 ans	Niveau seconde/première (enseignement général ou professionnel)		
BAT NAVIT		Fin de 1ère ou baccalauréat d'enseignement général ou professionnel		

BAT MECAN BAT ELECT BAT DETEC		BEP (mécanique ou électrotechnique) ou niveau terminale (scientifique ou technologique ou professionnelle industrielle).		
Cours plongeur de bord	Plus de 19 ans et moins de 33 ans	Sortie de seconde	Certificat de plongeur de bord de l'école de plongée	Pour les cours de spécialité plongeur, remplir les conditions d'aptitude physique définies par l'arrêté du 10 septembre 2021 (JO n° 232 du 5 octobre 2021, texte 7).
BAT PLONGEUR DÉMINEUR	Moins de 28 ans.			
BS OPS/SURF MARPO MECAN	Plus de 26 ans et moins de 35 ans	Niveau baccalauréat scientifique « S »	BAT français de la spécialité	
Cours « chef du quart » (1)	Moins de 40 ans.		BAT français MANEU, NAVIT	
Cours du BS Hydrographe		BAC scientifique français	BAT français de la spécialité	Compte tenu du niveau élevé des cours dispensés aux officiers mariniers français, ces cours peuvent être proposés avec profit à des officiers étrangers
Cours de technicien en cartographie marine		BAC scientifique français		
(1) En raison de l'application des normes internationales « *standards of training, certification and watchkeeping* » (STCW) à la formation « chef de quart », les candidats doivent posséder un très bon niveau d'anglais et être capables de comprendre une conversation en anglais et connaître le vocabulaire maritime. Ils doivent en outre posséder l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) (cette formation peut être dispensée à l' École navale).				

4. ORGANISATION DES STAGES

4.1. **Modalités d'accès et couverture juridique**

Le stagiaire doit fournir une assurance pour responsabilité civile à la mission de défense française de son pays. Les dates de validité des visas et passeports doivent être contrôlées et couvrir la durée du stage plus une semaine au minimum.

4.2. **Coûts et financement**

Le régime financier de prise en charge par la DCSD des formations délivrées en France au sein d'établissements relevant du ministère des armées distingue deux statuts différents : le statut financier dit non boursier et le statut financier dit boursier. Le statut boursier indique que la DCSD prend en charge la formation, la couverture sociale et la bourse de vie du stagiaire. Le statut non boursier indique que seuls l'instruction et la couverture sociale sont pris en compte. La liste des

pays est définie par une note établie par la DCSD.

La DCSD peut également décider la prise en charge du transport de certains stagiaires. Dans ce cas, la DCSD finance le transport aérien (aller et retour) entre le pays d'origine du stagiaire et la France ainsi que le transit entre l'aéroport d'arrivée en France et le centre de formation.

4.3. **Discipline et responsabilités dans les écoles**

Les élèves et stagiaires étrangers sous soumis au règlement de service intérieur, notamment à la discipline ainsi qu'aux conditions de vie propres à chaque école. En cas d'absence non autorisée, les élèves et stagiaires étrangers font l'objet des mêmes procédures que celle appliquées à leurs homologues français se trouvant dans une situation identique. La mission diplomatique de leur État en est avisée.

4.4. **Suivi en gestion**

La formation des stagiaires étrangers est l'un des outils de la stratégie d'influence militaire française. Afin de piloter cet effort, le ministère des armées a créé, en 2005, un dispositif de suivi des stagiaires. Cette base de données appelée ODYSSÉE, classifiée CONFIDENTIEL PERSONNEL, recueille les informations relatives aux stagiaires étrangers effectuant une formation en France et permet :

- d'assurer le suivi des anciens stagiaires par le réseau diplomatique militaire ;
- de fournir aux cabinets du ministre et du chef d'état-major des armées un point précis et à jour de la coopération militaire bilatérale

La saisie des données des stagiaires formés dans les écoles de la Marne est assurée par DPMM/FORM/FAR depuis le 1er juin 2020.

5. DCI (DÉFENSE CONSEIL INTERNATIONAL)

Le groupe de la défense du conseil international (DCI) exporte le savoir-faire et l'expertise française, dans les domaines relatifs à la défense et la sécurité, vers les pays partenaires de la France. À ce titre, DCI se présente comme opérateur de référence du transfert des savoir-faire des armées. Par ailleurs, l'État français est actionnaire majoritaire du groupe.

Le groupe DCI dispose de plusieurs sites d'implantations en France et à l'étranger, notamment au Moyen-Orient (le Qatar, le Koweït, les Émirats-arabes-unis et l'Arabie Saoudite) et dans le Sud-Est asiatique (la Malaisie et Singapour).

La composante navale de DCI (NAVFCO) a pour mission principale de transmettre le savoir-faire de la marine nationale française aux marines étrangères amies de la France. Les équipes de NAVFCO sont composées d'anciens marins et d'experts opérationnels.

Ces équipes peuvent intervenir à tous les stades d'un programme naval, depuis la vente d'équipements jusqu'à la fourniture de formations opérationnelles spécifiques. Leurs compétences couvrent notamment les domaines suivants : surface, sous-marin, aéronautique navale, sécurité maritime, forces spéciales, guerre des mines.

Au sein du PEM, DCI-NAVFCO dispose de 2 structures propres. L'École DCI de Saint-Mandrier (EDSMD) et le Centre International de Formation à la Plongée Militaire (CIF-PM). A l'École navale, DCI/NAVFCO dispose d'une petite structure RH, d'un simulateur de navigation élémentaire et du navire ALMAK. Pour compléter ses moyens, DCI sollicite des soutiens de la marine cadrés par des conventions.

Afin de répondre au mieux aux besoins des marines partenaires, DPMM/FORM et EMM/BRI animent les échanges entre DCI NAVFCO, les MDD et les coopérants.

6. MISSION DE SOUTIEN AUX COOPÉRANTS

En complément de l'accueil de stagiaires provenant de marines partenaires, la marine nationale assure au profit des MDD un rôle de conseil et d'accompagnement des coopérants, tenu par la section « Relations Extérieures » du bureau des écoles et de la formation.

DPMM/FORM étudie les demandes de transferts de documents pédagogiques français vers les coopérants (selon les besoins, les priorités d'EMM/BRI, la confidentialité) et organise l'envoi éventuel de missions d'expertise pédagogique (instructeurs, experts pédagogie…). Ces démarches de soutien sont validées par EMM/BRI.

7. TEXTE ABROGÉ ET PUBLICATION

L'instruction N° 60/DEF/DPMM/FORM du 19 mars 2009 relative à la formation des militaires étrangers dans les écoles de la marine, est abrogée.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le capitaine de vaisseau,
sous-directeur « rectrutement, des écoles et de la formation »,

Matthieu DREVON.

Notes

(1) Actualisée annuellement (à la marge) par le catalogue des stages ouverts aux stagiaires étrangers.